



La perspective parlementaire sur la discrimination et la violence envers les petites filles

New York, 1^{er} mars 2007



Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme des Nations Unies à l'occasion de la 51^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

Salle du Conseil économique et social – Siège de l'ONU, New York

RESUME DES DEBATS

Cette manifestation parlementaire, qui s'est déroulée au siège de l'ONU, était organisée par l'Union interparlementaire et par la Division de la promotion de la femme de l'ONU (UNDAW) à l'occasion de la 51^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

Réunion préparatoire

► **Mme Mónica Xavier (Uruguay), Sénatrice, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP**, accueille les participants, en signalant qu'elle remarque avec plaisir qu'ils représentent quelque 45 parlements différents. Elle se réjouit à l'avance de l'intéressant débat qui va suivre sur l'importante question de la discrimination et de la violence envers les petites filles, convaincue qu'il va générer de nombreuses idées dont les participants pourront faire ensuite bénéficier leurs parlements respectifs. Présentant les intervenants, elle signale que l'oratrice principale, Dr Rima Salah, doit prochainement quitter son poste de Directrice exécutive adjointe de l'UNICEF et rend hommage au rôle important que celle-ci a joué dans le renforcement de la coopération avec les parlements et avec l'UIP.

► **Mme Margaret Mensah-Williams, Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP**, déclare qu'elle a le plaisir de représenter le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, qui, retenu en Italie par des obligations imprévues, ne peut malheureusement pas être présent mais l'a chargée de transmettre aux participants tous ses vœux de réussite pour la réunion. Elle remercie chaudement la Division de la promotion de la femme de l'ONU et l'UNICEF de leur collaboration et de leur soutien.

L'UIP souhaite apporter une dimension parlementaire aux débats des organisations intergouvernementales. La réunion a donc pour objectif de souligner le rôle spécifique que peuvent jouer les parlements dans l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence envers les petites filles, non seulement pour les protéger mais aussi pour les émanciper de telle sorte que, au bout du compte, cette protection devienne inutile. Malgré les instruments légaux existants et une vaste mobilisation internationale, les filles continuent à subir des inégalités *de facto* et *de jure* dans toutes les sociétés du monde. Par rapport aux garçons, elles ont un moindre accès à la nourriture, aux soins de santé physique et mentale et à l'éducation; elles ont moins de droits et moins d'opportunités. Nombre d'entre elles subissent des pratiques traditionnelles dommageables, telles que les mutilations sexuelles féminines ou le mariage forcé alors qu'elles ne sont encore que des enfants.

La protection des enfants est depuis longtemps une des priorités de l'Union interparlementaire qui a travaillé en collaboration avec l'UNICEF à l'élaboration d'une stratégie destinée à aider les parlementaires à mieux protéger les droits des enfants. Une approche globale et un engagement de toutes les composantes de la société sont nécessaires pour mettre fin à cette discrimination. L'existence d'une législation ne suffit pas; il faut encore qu'elle soit appliquée et que cette application soit contrôlée. Il faut faire évoluer les conceptions sclérosées, accroître la confiance des petites filles en elles-mêmes et impliquer aussi les hommes et les garçons dans cette entreprise. Le respect des droits des enfants est une obligation pour tous et pour y parvenir, il est nécessaire que tous soient conscients de leurs

devoirs envers les enfants et agissent en conséquence. Les parlementaires peuvent faire la différence. Ils ont le pouvoir de légiférer, le pouvoir de contrôler la bonne application des lois et le pouvoir d'allouer les ressources financières nécessaires pour initier un véritable changement. En tant que leaders, il leur revient d'agir pour sensibiliser les gens, combattre la discrimination, lutter contre les stéréotypes, protéger et aider les enfants.

► **Mme Carolyn Hannan**, Directrice de la Division de la promotion de la femme des Nations Unies, salue l'important travail réalisé par le Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP sur la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Elle est particulièrement heureuse que l'UIP ait décidé d'axer ces rencontres annuelles sur les thèmes prioritaires de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, créant ainsi une occasion exceptionnelle pour les parlementaires de contribuer au travail de celle-ci. Les travaux de préparation de la session ont clairement montré que les filles continuent à souffrir de discrimination, d'actes de violence ou de négligence, qui prennent souvent des formes cachées. Les cadres juridiques visant à protéger les droits des petites filles ne sont pas mis en œuvre de façon efficace; les priorités et besoins des petites filles ne font pas l'objet d'une attention suffisante.

La Commission poursuit ses efforts pour obtenir une implication forte au niveau national, ce qui implique de susciter des occasions de dialogue interactif et d'échange d'expériences nationales ainsi que la diffusion d'exemples de bonnes pratiques. Par ailleurs, la Commission a décidé de faire le point sur la mise en œuvre de ses conclusions relatives aux thèmes prioritaires d'ici deux ou trois ans. Une telle mise en œuvre ne peut être accélérée au niveau national que si les conclusions en question sont connues et appliquées. Le rôle des parlementaires est essentiel en la matière puisqu'ils ont la possibilité d'attirer l'attention des parlements sur ces questions et de promouvoir un suivi dynamique. Elle souhaite que les parlementaires aient encore d'autres occasions de débattre avec de nombreuses parties prenantes de la façon dont ces conclusions peuvent être appliquées à différents niveaux et de la façon la plus efficace dont ces progrès pourront être évalués et documentés dans deux ou trois ans, lorsque la Commission fera le point sur cette mise en œuvre.

Discours d'ouverture

► **Dr Rima Salah**, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), s'exprime comme suit :

Au cours des dernières années, et en particulier depuis notre collaboration lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants en 2002, la relation entre l'UNICEF et l'UIP n'a cessé de se renforcer. Nous avons produit des publications ensemble, notamment le guide sur la protection de l'enfance; un autre guide sur la traite des enfants est en préparation. Nous avons tenu des réunions en commun, et plus généralement, nous avons développé un partenariat qui concrétise véritablement la complémentarité du travail des deux organisations. C'est donc en tant que partenaire, collègue et amie que je me joins à vous aujourd'hui.

Nous nous réunissons aujourd'hui parce que nous avons conscience que notre engagement en faveur des droits de l'homme n'a pas de sens s'il ne s'agit pas en même temps d'un engagement en faveur de l'égalité pour les femmes et les petites filles. Nous nous réunissons aujourd'hui parce que notre expérience nous a montré que notre engagement en faveur des enfants a peu de valeur s'il ne s'agit pas en même temps d'un engagement visant à assurer la santé, l'éducation et la protection de tous les enfants, garçons et filles sans distinction. Nous nous réunissons aujourd'hui parce que nous savons que notre engagement en faveur des Objectifs du millénaire

pour le développement est vide de sens si nous ne sommes pas en mesure de garantir que les progrès obtenus profitent également aux filles et aux garçons et contribuent à réduire l'écart qui existe entre eux.

Je suis convaincue qu'il n'existe pas de meilleur test pour notre engagement en faveur de la justice, pas de meilleure mesure de notre foi dans la non-discrimination et dans l'égalité des droits pour tous que la façon dont une société traite sa population féminine. A cette aune, il apparaît certes que nous avançons dans la bonne direction mais il apparaît aussi que nous progressons trop lentement. Trop de petites filles ne vont pas à l'école et travaillent dans des conditions qui relèvent de l'exploitation; les filles sont bien plus exposées que les garçons à une infection par le virus du sida; leur état de santé et leur état nutritionnel restent nettement inférieurs à ceux des garçons; le viol et la violence sexuelle sont toujours des pratiques courantes en situation de conflit; la traite des petites filles se poursuit et les mutilations sexuelles féminines restent un grave problème dans de nombreux pays.

A l'UNICEF nous savons que nous devrions en faire plus. Les résultats que nous obtenons ne sont tout simplement pas suffisants, qu'il s'agisse de la prise en compte de la dimension de genre ou de la mise à profit, dans nos programmes, de toutes les occasions pour améliorer la situation des petites filles. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une évaluation institutionnelle indépendante de tous nos programmes, qui fournira la base d'un plan d'action visant à améliorer nos résultats, en collaboration avec nos partenaires.

C'est donc dans un esprit de réflexion sur notre propre travail que j'aimerais vous proposer quatre questions qui pourront contribuer à structurer les discussions qui vont suivre et, plus généralement, à rappeler les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ces questions ne sont pas nouvelles, mais elles restent aujourd'hui d'une actualité brûlante. Elles ne sont pas extrémistes, car il n'y rien d'extrémiste dans le fait de refuser l'idée que la moitié de la population du monde naisse avec un statut de seconde classe. Elles reflètent simplement ce que, du point de vue de l'UNICEF, sur la base de notre expérience de par le monde, nous estimons être les problèmes qui sont au cœur du combat contre la discrimination et la violence envers les petites filles.

Ma première question est la suivante : "Que pouvons-nous faire de plus pour permettre à toutes les petites filles de fréquenter une école qui leur offre une éducation de qualité dans un environnement qui réponde à leurs besoins en tant que filles et leur donne la possibilité d'apprendre et d'étudier en toute sécurité ?"

Nous sommes tous conscients des efforts qui ont été faits pour permettre aux petites filles d'aller à l'école mais il me semble que nous sommes aussi tous d'accord pour dire que nous pouvons faire mieux. Nous devons faire ce qu'il faut pour que les petites filles aillent à l'école, restent à l'école et y acquièrent une éducation de base. Nous devons abolir les frais de scolarité, soutenir les programmes de développement de la petite enfance organisés au sein des communautés locales pour aider les parents, pas seulement les mères mais aussi les pères, à s'occuper correctement des filles, pour s'assurer que les filles qui ne vont pas à l'école ont la possibilité de recevoir une éducation, formelle ou informelle; nous devons aussi investir dans des programmes qui, dans ou hors de l'école, visent à développer les capacités d'autonomie des filles et à leur permettre d'assumer des rôles de dirigeantes, d'apprendre à mieux se protéger de l'exploitation et de la violence. Nous savons qu'une éducation de qualité est l'un des moyens les plus efficaces de promotion de l'émancipation, du développement et de l'autonomie des filles.

Ma seconde question est la suivante : "Que devons-nous faire de plus pour donner aux filles la possibilité de faire entendre leur voix ? "

Nous savons tous que l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant confère à tous les enfants, filles et garçons, le droit d'exprimer leur opinion sur les décisions qui les intéressent. Le respect de ce droit pose un problème particulier pour les filles et nous devons créer des espaces permettant de le résoudre. Il ne s'agit pas de paroles creuses mais d'une décision énergique qui devrait servir de modèle, aux niveaux national et sous-national, pour les processus de détermination des programmes, de l'allocation des budgets et des politiques. Partageons nos expériences réussies et engageons nous à tenter de nouvelles approches qui mettront fin au silence et permettront aux filles de devenir elles-mêmes leurs meilleurs défenseurs.

Ma troisième question est la suivante : "Avec quelle efficacité incitons-nous et encourageons-nous les hommes et les garçons à jouer un rôle dans la résolution du problème ? "

La remise en cause de la discrimination sexuelle n'est pas un travail qui incombe seulement, ni même prioritairement, aux femmes et aux filles. Nombre de problèmes rencontrés par les filles sont causés par l'action ou l'inaction des hommes et des garçons. Il n'est donc pas imaginable de résoudre ces problèmes sans la participation active des hommes et des garçons. Je pense, par exemple, au rôle que les pères sont en mesure de jouer pour aider leurs filles à développer pleinement leur potentiel. Une fois encore, partageons nos expériences, repérons les meilleures pratiques et construisons sur des bases qui ont fait leurs preuves.

Ma dernière question est la suivante : "Faisons-nous tout ce qui est en notre pouvoir pour appréhender, de façon complète et précise, la situation réelle des petites filles dans le monde ?"

Les données dont nous disposons sur la situation des petites filles et des femmes sont insuffisantes, souvent indisponibles. Cet état de fait reflète parfois les difficultés inhérentes à la collecte des données mais il reflète aussi parfois l'insuffisance de la recherche. La question qui se pose alors est de savoir si cette insuffisance de la recherche ne reflète pas à son tour une insuffisance d'intérêt. Engageons-nous donc à dynamiser nos efforts pour mettre en place un socle de données, condition préalable de notre travail futur.

Avant d'aborder ces questions, il faut aussi se rendre compte du fait que lorsque l'on parle des filles, on ne parle pas d'un groupe homogène. Il faut prendre conscience du fait que certaines petites filles ont besoin d'une attention particulière, d'un soutien et d'efforts particuliers. Il peut être utile, par exemple, de se préoccuper en particulier des filles dont les familles sont au-dessous du seuil de pauvreté, qui appartiennent à des groupes défavorisés ou qui ont été les victimes d'actes de violence ou d'exploitation. Toutes les petites filles ont les mêmes droits mais cela ne signifie pas pour autant qu'il existe une méthode unique permettant de résoudre tous les problèmes.

Qu'est-ce que tout cela signifie pour les parlementaires ? Commençons par les aspects législatifs. Vous êtes tous impliqués dans l'élaboration de la législation de vos pays et il est clair que vous pouvez, de différentes façons, contribuer à ce que la loi fasse plus pour les femmes et les filles. Avant de considérer les lois en elles-mêmes, je vous incite à considérer le processus d'élaboration de la législation. S'agit-il d'un processus participatif ? Donne-t-il aux femmes et aux filles la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs idées et de s'appropriier ces réglementations qui façonnent leur vie ? L'évaluation précise de la mesure dans laquelle les lois garantissent les droits des femmes et des petites filles est essentielle si l'on veut établir un système juridique qui soit juste en la matière. Les parlementaires ont de nombreuses possibilités de réviser la législation, d'étudier en détail la façon dont elle assure effectivement la protection des femmes et des petites filles.

Vous avez aussi le pouvoir de vous assurer que la législation envisagée est aussi bonne dans la pratique que sur le papier, en insistant pour qu'elle soit assortie de mesures budgétaires suffisantes et accompagnée d'une législation d'application appropriée. L'expérience a montré que les lois ont peu de poids sans les ressources nécessaires pour les appliquer. Dans un contexte où les ressources sont très sollicitées, les femmes et les filles sont souvent reléguées en fin de liste. Les parlementaires sont un des rares groupes de représentants à avoir la possibilité de soulever ce problème.

Je tiens à souligner que les lois qui font directement référence aux femmes et aux petites filles ne sont pas les seules à avoir un impact sur leur vie. De très nombreux domaines de législation ont une influence sur la vie des femmes et des filles et doivent être considérés, révisés et discutés dans l'optique de l'égalité des sexes.

Le rôle de contrôle des parlementaires inclut le devoir de s'assurer que les droits des femmes et des petites filles ne sont pas oubliés dans le cadre du travail de l'exécutif. Dans de nombreux systèmes, les questions parlementaires constituent un outil important qui a souvent permis de forcer les gouvernements à se préoccuper plus attentivement de questions qu'ils avaient tendance à négliger. Nous savons par exemple que l'exigence systématique de ventilation entre filles et garçons des chiffres relatifs à l'inscription et à la fréquentation des écoles a fortement contribué à faire évoluer la situation. Les parlementaires ont le pouvoir de demander que les programmes soient liés à un calendrier et assortis de dates précises pour la réalisation d'objectifs donnés. En tant qu'élus, vous avez un rôle de leader à jouer dans vos communautés. Et c'est précisément ce rôle qui vous confère l'autorité nécessaire pour être les partisans efficaces des femmes et des petites filles et nous comptons sur vous, en tant que leaders de vos communautés.

Je ne peux trop insister sur l'importance du rôle qui vous revient en matière de plaidoyer. C'est par le plaidoyer que nous pouvons changer les comportements et remettre en cause les stéréotypes. A l'UNICEF, nous avons constaté les importants changements obtenus par des parlementaires qui ont mis en lumière des initiatives réussies en faveur des droits des femmes et des petites filles.

Nous avons tous une responsabilité à assumer dans le sort de chaque petite fille exclue de l'école, de chaque petite fille qui fait de son mieux pour apprendre alors qu'elle redoute la violence et les sévices sexuels, de chaque petite fille réduite au silence, dont les opinions et les avis sont ignorés, de chaque petite fille exploitée pour son travail ou pour son corps. Et cette responsabilité inclut un devoir d'écoute. C'est d'ailleurs exactement le message du titre très éloquent d'une enquête réalisée auprès de plus de 1 300 jeunes gens de 59 pays sur la discrimination et la violence envers les filles : « Il est temps de nous écouter ! »

Séance 1 Lutter contre la discrimination et la violence envers les petites filles

Cette séance avait pour but d'évoquer les moyens de prendre la mesure des actes de violence et des discriminations et de les recenser, d'étudier les mécanismes parlementaires utilisables pour traiter le problème de la violence envers les petites filles, tels que la réforme législative et le recours aux normes internationales. Mme Moushira Khattab, Ambassadrice, Vice-présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et M. Gary Barker, Directeur exécutif, Instituto Promundo (Brésil) ont présenté des interventions.

Thème 1 : Une approche globale fondée sur les droits de l'homme

➤ **Mme Moushira Khattab, Ambassadrice, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**, propose quelques idées portant sur une approche globale et fondée sur les droits de l'homme de la protection des petites filles.

Pourquoi une approche globale fondée sur les droits de l'homme ? L'égalité des sexes est une composante importante de nombreux problèmes de développement auxquels sont confrontés les Etats; l'appréhension des normes et des rôles dans une optique d'égalité des sexes est donc essentielle à la conception des règles et des lois. Adopter une approche multidisciplinaire fondée sur les droits de l'homme pour aborder les droits des petites filles revient à affirmer qu'elles ont des droits civils et politiques tout autant que des droits sociaux, économiques et culturels. Une petite fille pauvre qui naît dans un village reculé a le droit de vivre, de se développer et de poursuivre son existence. Elle a donc tout autant droit à l'éducation qu'un autre enfant; elle a le droit d'être enregistrée à la naissance, le droit de recevoir les soins parentaux qui lui sont essentiels pour faire valoir son droit à la santé.

En adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme pour aborder les problèmes des enfants vulnérables, en particulier des filles, on constatera qu'on n'aide pas une fille des rues en lui donnant de l'argent. On l'aidera plutôt en la faisant rentrer chez elle, ce qui implique d'aider sa famille pour que celle-ci puisse s'occuper de sa fille correctement. Il s'agit donc de trouver des activités génératrices de revenu pour la famille, de supprimer les disparités entre développement rural et urbain, de faire de l'abandon d'enfant un crime puni par la loi. L'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme implique qu'il est criminel de traîner une petite fille vers le lieu où elle doit subir des mutilations sexuelles ou de la forcer à contracter un mariage précoce. Avec une telle approche, l'éducation des parents, des chefs religieux et des dirigeants de communautés est essentielle.

Au vu de cette interdépendance de droits, il n'est pas possible de se contenter de proposer des services. Il ne suffit pas que l'éducation soit gratuite et accessible; les gouvernements doivent également se préoccuper de la demande. Une telle démarche établira un lien entre l'éducation et la lutte contre la pauvreté, la discrimination envers les filles, les pratiques traditionnelles dommageables, la culture de dialogue et le respect des opinions des enfants. Une approche de l'éducation fondée sur les droits de l'homme impliquera de donner des rations de nourriture aux filles afin d'améliorer leur santé et d'encourager leurs familles à continuer à les envoyer à l'école ou d'ouvrir une clinique de soins médicaux gratuits pour que la communauté se rende compte du résultat sur l'éducation des filles ou de travailler avec le secteur bancaire pour s'assurer que les familles pauvres ont accès au micro-crédit.

Avec une démarche aussi complexe, il est possible qu'éduquer les pauvres semble coûter trop cher par rapport aux résultats concrets escomptables à court terme. Mais sans l'ensemble de ses services d'appui, les familles pauvres n'enverront pas leurs filles à l'école. L'éducation jouant un rôle fondamental dans la prévention de la discrimination envers les petites filles, il est nécessaire de revoir les programmes scolaires en traquant les préjugés et les stéréotypes à tous les niveaux, de sensibiliser les enseignants et de garder les filles dans le système scolaire aussi longtemps que possible afin de retarder le mariage et d'éviter les autres facteurs qui font obstacle à leur éducation. Il faut également veiller à l'éducation des mères : lorsque celles-ci obtiennent un micro-crédit pour lancer un petit commerce, il ne faut pas qu'elles incitent leurs filles à quitter l'école pour travailler avec elles.

Comment les parlementaires peuvent-ils contrôler l'application des droits des enfants ? Ils ont l'importante tâche de s'assurer que leur gouvernement respecte ses engagements internationaux. Ils doivent également contrôler l'application de la législation nationale conformément aux principes énoncés dans les conventions internationales auxquelles leur pays est partie et s'assurer que l'Etat remplit parfaitement les obligations de comptes rendus prévues par ces conventions. Il faut créer des commissions parlementaires sur l'égalité des sexes, composées paritairement d'hommes et de femmes, avoir recours aux outils d'analyse du budget assurant une ventilation des dépenses par sexe, garantir la prise en compte de la dimension sexospécifique dans toutes les décisions et législations et allouer des ressources suffisantes à ces activités.

La prévision d'un budget pour les enfants est cruciale du point de vue des droits de l'homme. Le budget est la plus importante déclaration de politique d'un Etat. L'élaboration de budgets nationaux incluant la dimension sexospécifique aidera à améliorer la situation des filles dans le système éducatif, l'alphabetisation, l'émancipation des femmes et des filles et leur accès aux services de santé. Les parlementaires doivent systématiquement analyser leurs budgets nationaux dans une optique d'égalité des sexes fondée sur les droits de l'homme en cherchant à corriger les inégalités et les discriminations.

Thème 2 : Modifier les rôles dans la société

► **M. Gary Barker, Directeur exécutif d'*Instituto Promundo*** (Brésil) présente les idées qui suivent.

La façon dont familles et sociétés élèvent leurs enfants crée des représentations de ce que cela signifie d'être un garçon ou une fille, une femme ou un homme. Presque toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles sont des constructions sociales, qui trouvent leur origine dans la façon dont les enfants sont élevés. Les statistiques montrent qu'il y a quatre fois plus de risques qu'un homme qui a une vision plus traditionnelle du rôle des hommes fasse usage de violence envers une femme qu'un homme ayant une vision plus égalitaire de la masculinité.

Il faut trouver des moyens de montrer aux hommes qu'un changement d'attitude et de comportement peut également présenter des avantages pour eux : ils peuvent en tirer le bénéfice d'une plus grande proximité avec leurs enfants, d'un meilleur équilibre entre travail et foyer, de meilleures relations avec leur femme, y compris sexuellement. Même si ces changements impliquent que les hommes acceptent de sacrifier une part de leur pouvoir, il est possible de leur montrer qu'il y a des compensations.

Amener les hommes et les garçons à changer d'attitude implique de recourir à des caractéristiques individuelles en faisant, par exemple, appel à leur capacité de réflexion critique pour qu'ils s'interrogent sur les normes qui ont guidé leur éducation et se rendent compte que les visions traditionnelles de la « masculinité » peuvent avoir des aspects

dommageables : réfléchir par exemple au fait que pour être un homme, il n'est pas forcément nécessaire de recourir immédiatement à la violence pour régler un différent, ni de boire trop d'alcool ou de conduire trop vite.

Il existe aussi des facteurs contextuels : la prise de conscience de l'évolution des normes sociales régissant les comportements peut inciter les hommes à reconsidérer leur propre regard sur ces comportements. Il a ainsi été constaté que lorsque les hommes se rendent compte que des peines plus lourdes sanctionnent les actes de violence envers les femmes, ils ont tendance à juger ces comportements moins acceptables. De même, des changements dans les dispositions régissant les congés paternels peuvent inciter les hommes à penser qu'il est normal de passer plus de temps avec leur enfant et leur famille.

La plupart des programmes visant à modifier les attitudes des hommes et des garçons sont actuellement mis en œuvre par des organisations non gouvernementales, à une échelle modeste. Pour faire monter ces actions en puissance et les porter au niveau national, il est nécessaire d'obtenir la coopération du secteur public. Et c'est là que le soutien des parlementaires a toute son importance. De tels programmes pourraient, par exemple, être organisés dans le secteur de l'éducation, au niveau des communautés, au sein des forces armées, chez les Scouts et dans les organisations de jeunes, ou dans tout autre groupe. Pour obtenir des résultats, ces programmes ne doivent pas se contenter d'apporter des informations, ils doivent aussi fournir un espace de réflexion critique sur la masculinité et la signification de l'égalité des sexes, ainsi que sur les façons de gérer les conflits entre partenaires sans recourir à la violence. Pour être efficaces, il est également important que ces programmes transmettent des messages et des représentations clairs de différentes manières d'être un homme dans le cadre des processus de formation de l'identité auxquels les hommes et les garçons sont déjà soumis.

Au niveau des politiques, il est possible d'impliquer les hommes par le biais de politiques liées à la paternité et aux congés paternels. Il s'agit d'une idée qui peut apparaître tout à fait surprenante dans certains pays où l'éducation des enfants est encore considérée comme un travail réservé à la femme. Le fait d'inscrire les congés paternels dans la loi est une façon de faire passer le message selon lequel cela regarde aussi les hommes. Il faut prévoir des stratégies pour encourager les hommes à être présents et à s'impliquer lors de la naissance d'un enfant, à accompagner la mère aux visites prénatales et post-natales, à s'informer sur les symptômes de complications en cours de grossesse.

Dans le domaine de la violence entre les sexes, une approche punitive seule ne sera pas efficace. Sur ce point, l'organisation de campagnes nationales visant à faire évoluer les normes sociales peut faire la différence; on peut, par exemple, demander le concours de célébrités pour bien faire passer le message que la violence envers les femmes est inacceptable.

Que peuvent faire les membres du parlement ? Une tâche importante consiste à revoir les politiques en vigueur afin de s'assurer qu'elles ne laissent pas fortuitement croire aux hommes que certaines formes de comportement discriminatoire sont tolérables. Il leur incombe également de s'assurer que les changements ne sont pas de simples concessions de façade au « politiquement correct ». Les parlementaires, en tant que femmes et hommes publics, sont bien placés pour prendre position, remettre publiquement en cause la façon dont la société élève ses enfants, prendre un congé paternel, soutenir les initiatives comme la Campagne du ruban blanc des hommes contre la violence faite aux femmes.

► Discussion générale

Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreux délégués ont donné des informations sur les lois existant dans leur pays pour protéger les enfants, et les filles en particulier, ainsi que les organes spéciaux créés ou en cours de création. D'autres ont décrit le travail réalisé, par des associations, officielles ou plus informelles, de femmes parlementaires en vue de rédiger une législation promouvant les droits des femmes et des enfants et combattant la violence. Certains ont évoqué le rôle des personnes spécialement chargées de la défense des femmes et des enfants, souvent appelées médiateurs, tandis que d'autres ont décrit les progrès réalisés dans leurs pays dans des domaines tels que l'amélioration de l'accès des filles à l'école et à l'éducation supérieure.

Le débat a notamment débouché sur les conclusions suivantes :

- En cas de grossesse non désirée, les filles, qui sont souvent forcées à abandonner l'école, se trouvent dans une situation particulièrement discriminatoire. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la promulgation d'une législation visant à assurer le droit à l'éducation des filles qui se retrouvent dans cette situation.
- Dans les pays qui enregistrent une grande proportion de grossesses non désirées mais où l'avortement est mal vu, voire interdit, il est nécessaire de voter des lois facilitant l'adoption. En Suède, la loi sur l'avortement est en cours de modification pour permettre aux femmes de tous les pays d'y venir avorter en toute légalité et en toute sécurité.
- Il a été constaté qu'avec les congés de paternité, les pères se sentaient davantage concernés par la naissance et l'éducation des enfants. Ce sentiment a favorisé l'égalité entre les sexes et quand il y a davantage d'égalité, la violence envers les femmes régresse.
- Des actes de violence sont commis dans le monde entier et dans toutes les couches de la société. Environ 90% des actes de violence sont commis au sein de la famille ou dans le cadre social de la victime; la plupart de ces actes relèvent de modèles comportementaux délibérés visant à exercer un pouvoir et un contrôle sur les femmes; environ une femme sur cinq est victime de la violence de son partenaire du moment ou d'un ancien partenaire. Dans certains pays, les actes de violence accomplis à l'intérieur de la maison, considérée comme un sanctuaire, sont punis plus sévèrement que ceux qui sont accomplis à l'extérieur.
- Les mutilations sexuelles féminines commencent à poser problème dans certains pays européens où vivent d'importantes populations immigrées. Il est nécessaire de recruter des gens au sein de la communauté des migrants pour lutter contre les pratiques traditionnelles, pour sensibiliser les familles aux énormes conséquences psychologiques de pratiques aussi barbares. Les parlementaires doivent demander à leurs gouvernements ce qu'ils ont fait pour mettre en œuvre la Déclaration du Caire de 2003. La loi espagnole prévoit de traduire en justice les personnes qui se rendent coupables de tels actes, même s'ils sont perpétrés hors d'Espagne. C'est également le cas au Royaume-Uni.
- Une forme extrême de discrimination est infligée aux filles qui sont forcées à se prostituer, en particulier dans le cadre du tourisme sexuel, ou qui font l'objet d'un trafic à des fins de prostitution. Certains participants ont suggéré que les pays développés pourraient envisager d'assouplir leurs réglementations relatives à l'immigration pour que les femmes aient la possibilité de se rendre dans ces pays sans être obligées d'être victimes de tels trafics.
- Si une grande attention a été portée aux mesures répressives à prendre contre la traite des femmes, on a pour le moment fait preuve de peu d'imagination pour s'occuper du problème de la demande. Il faudrait rechercher ce qui, dans l'éducation de certains hommes, explique qu'ils trouvent acceptable d'avoir des relations sexuelles avec des mineures ou considèrent les femmes comme des objets qui peuvent être achetés et vendus.

- Si les médias ont une grande responsabilité de par la façon dont ils présentent la violence faite aux femmes et aux enfants ou les questions de genre en général, dans la pratique, ils esquivent souvent cette responsabilité en prétextant qu'ils se contentent de reproduire les images que leur fournit la société. La solution pourrait consister à persuader les médias d'accepter le défi de réussir à jouer un rôle éducatif tout en continuant à susciter l'intérêt et à être instructifs. Il suffirait que quelques journalistes montrent la voie pour que la pression entre pairs résolve le problème.
- Dans les pays où le nombre des femmes parlementaires est très restreint, en particulier dans des contextes de cultures conservatrices, une façon de faire avancer les choses consiste à faire appel aux propres intérêts des parlementaires hommes. Au Kenya, quand il a été question de supprimer les taxes sur les produits d'hygiène féminine, les femmes députées ont persuadé leurs collègues masculins de calculer les sommes qu'ils dépensaient pour leurs femmes et leurs filles et ont ainsi obtenu le soutien des hommes. De même, les femmes députées ont montré aux hommes que l'élimination de la violence faite aux femmes aurait pour conséquence de réduire le budget de la santé.
- Lorsque la violence faite aux femmes dérive directement des coutumes, même la législation ne peut apporter une solution immédiate. Il faut changer les états d'esprit, ce qui prend du temps. Dans ce contexte, les parlementaires auront un rôle essentiel à jouer.
- Le rôle des parlementaires ne s'arrête pas au vote des lois, ils doivent aussi contrôler leur application et leur impact; en effet, lorsque les changements impliquent une perte de pouvoir, celui qui perd ce pouvoir cherche généralement à le reconquérir par des voies détournées.

Séance 2 Aider les petites filles à s'affirmer

Cette séance a permis d'examiner les façons d'établir un cadre sûr et protecteur pour les petites filles en appliquant et en renforçant la législation, en faisant évoluer les comportements, en transformant les rôles et les modèles dans la société, en créant des opportunités ainsi que par le biais de l'éducation. Les participants se sont interrogés sur la manière de s'assurer de l'exhaustivité de la législation qui doit couvrir la discrimination et la violence au niveau national comme au niveau sous-national.

Thème 3: Réformer la législation : fixer les limites

► **Dr Susan Bissel, Chef, Unité de mise en œuvre des textes internationaux, UNICEF Innocenti Research Center**, propose les idées qui suivent.

L'étude sur la violence contre les enfants du Secrétaire général des Nations Unies marque une importante avancée du travail sur la violence contre les enfants. Cette étude a été réalisée sur trois ans, à partir de données provenant du monde entier. Elle a reçu l'aval de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a décidé que le travail devait se poursuivre pendant une année supplémentaire afin d'en assurer une large diffusion, de faciliter le suivi des recommandations, de réaliser un rapport sur la progression observée en 2007 et d'élaborer une stratégie d'action pour l'avenir.

Les principales recommandations de cette étude plaident en faveur d'une augmentation des engagements et des actions des Etats, de l'interdiction de toute forme de violence envers les enfants, de la primauté de la prévention, de la promotion des valeurs de non-violence et de sensibilisation au problème, du renforcement des capacités de tous ceux qui travaillent avec et pour les enfants. Il faudrait par ailleurs que les Etats organisent des services de rétablissement et de réinsertion sociale des victimes, assurent la participation des enfants, créent des systèmes et services de rapports accessibles et adaptés aux enfants, instituent l'obligation de rendre des comptes et mettent fin à l'impunité, s'attaquent à l'aspect

sexospécifique de la violence contre les enfants, élaborent et mettent en œuvre des programmes systématiques de recherche et de recueil de données au niveau national. Il faudrait, prioritairement, que les Etats renforcent leur engagement international de mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants.

L'étude compte sur l'initiative des parlementaires pour consolider les législations et renforcer les efforts pour empêcher toute forme de violence envers les enfants. Elle a déjà contribué à une meilleure information sur la violence contre les enfants; elle a mis en évidence la nécessité de mettre un terme à cette violence qui est une négation des droits des enfants et a facilité les efforts de compréhension des composantes de la violence et de lutte contre ses causes premières.

L'établissement d'une législation efficace de protection des enfants contre toutes les formes de violence est une obligation pour tous les pays qui sont parties à la Convention des droits de l'enfant. La réforme des lois constitue une base solide pour les actions de sensibilisation, de mobilisation sociale, de prévention et de renforcement des capacités. C'est un outil essentiel pour enquêter sur les actes de violence, combattre l'impunité, assurer la protection des enfants et la réparation des victimes. La réforme du droit est une tâche difficile, dans toutes les parties du monde. En général, la législation a tendance à se concentrer sur les violences physiques et sexuelles et à négliger les violences psychologiques. Souvent, les actes de violence domestique ne sont même pas mentionnés. Il arrive fréquemment qu'il n'y ait pas de procédures adaptées aux enfants ni de recours efficaces. Peu d'importance est accordée au rétablissement, à la réinsertion et à la réparation des victimes.

L'étude demande que l'interdiction complète de la violence contre les enfants soit inscrite dans la législation de tous les pays d'ici 2009. Cet objectif est réalisable et il est clair que les parlementaires ont un rôle décisif à assurer pour accélérer le processus.

Thème 4 : Créer un cadre sûr et protecteur pour les petites filles et les jeunes filles

► **Mme Judith Blanca Diaz Delgado, Sénatrice, Présidente de la Commission de l'équité et de la parité entre les sexes, Mexique**, expose les informations qui suivent.

Des réformes ont été apportées à la constitution politique du Mexique, en particulier aux articles 4 et 8 qui prévoient la participation et l'implication des femmes dans tous les aspects de la vie du pays. Une loi de protection des droits des enfants et des adolescents a été promulguée en 2000. Elle établit comme principe fondamental l'égalité de tous les enfants et adolescents sans discrimination quant à la race, la couleur, le sexe ou quelque facteur que ce soit. Un certain nombre de propositions ont été faites pour élargir la portée de la loi, en insistant sur la protection des enfants contre les travaux dangereux ou nuisibles à leur santé et sur la nécessité d'informer les parents en matière de principes élémentaires de santé, d'hygiène et de prévention des accidents. Des mesures ont également été suggérées en faveur du rétablissement physique et psychologique des filles ayant été abandonnées, exploitées ou ayant subi des sévices.

Un projet de décret a établi une loi cadre créant un système national de protection et d'assistance pour les femmes et les petites filles, prévoyant notamment la prévention et l'élimination des actes de violence envers elles, conformément aux grands principes énoncés par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Cette loi prévoit un processus visant à modifier les modèles socioculturels de comportement des hommes et des femmes et comprend une révision de la conception des programmes scolaires. Elle prévoit aussi un effort de sensibilisation du grand public à la nécessité d'empêcher et d'éliminer toutes les formes de violence envers les femmes et les petites filles et de veiller au respect de leurs droits. Elle

définit les principes fondamentaux que le Mexique doit suivre en la matière, conformément aux instruments internationaux qu'il a ratifié et établi, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice, les mécanismes qui vont permettre à l'Etat de garantir aux femmes et aux petites filles de mener leur existence sans être exposées à la violence.

En ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, la loi cadre de lutte contre le crime organisé assure une protection contre la corruption, la pornographie, le tourisme sexuel, la traite des êtres humains et autres crimes similaires, à la fois par des actions préventives et par des peines sévères. La nouvelle loi souligne en particulier qu'aucune exception, d'ordre familial, politique ou religieux ne saurait être faite. Elle prévoit des peines d'emprisonnement de 7 à 18 ans, selon le délit, et de 16 à 30 ans si les auteurs sont des personnes ayant une position d'autorité sur l'enfant. De plus les parents se rendant coupables de tels délits perdent leur autorité parentale sur l'enfant et les membres de certaines professions (enseignants, docteurs, par ex.) n'ont plus le droit d'exercer. Des changements importants ont été apportés au Code pénal au niveau fédéral; un travail d'harmonisation est actuellement en cours concernant toutes les lois traitant de la violence domestique dans tous les codes pénaux des différents états mexicains.

Thème 5 : Renforcement des capacités

► **Mme Pia Cayetano, Sénatrice, Philippines**, présente les idées qui suivent.

Les problèmes généraux auxquels sont confrontées les petites filles sont semblables partout dans le monde, même s'ils se manifestent différemment d'un pays à l'autre. Ils comprennent les discriminations d'ordre culturel, un accès insuffisant à l'éducation, la fréquence toujours soutenue de l'exploitation au travail, les sévices physiques, psychologiques et sexuels, l'exploitation sexuelle commerciale, l'utilisation des petites filles comme épouses de substitution, les grossesses des adolescentes et les problèmes liés à la santé reproductive, la situation des petites filles dans les conflits armés.

La discrimination sur la base de la culture est fondée sur une vision traditionnelle de la femme comme épouse au foyer et sur les stéréotypes de partage des rôles véhiculés par les manuels scolaires et les médias. L'insuffisance de l'accès à l'éducation, problème qui s'observe dans tous les pays en développement, est liée à la discrimination d'ordre culturel, les femmes ayant, dans certains pays, un statut de seconde classe. Nombre de filles, en particulier dans les zones rurales, sont obligées de quitter l'école puisqu'on les destine à une vie de ménagère pour laquelle on estime que l'éducation n'a pas d'importance.

Le phénomène croissant de l'exploitation et des sévices sexuels est un problème majeur dans les pays à fort développement touristique. La prostitution s'accompagne d'une demande constante de visages frais et neufs, d'où une prostitution des enfants. Le travail dans les industries du tourisme et de la restauration est souvent le point de départ d'une activité sexuelle commerciale des enfants et adolescents, qui se voient proposer une occasion d'accroître leurs revenus en fournissant des services sexuels.

Selon les chiffres de l'Organisation internationale du travail, 179 millions d'enfants dans le monde sont exposés aux pires formes d'exploitation, notamment la prostitution, la pornographie, le trafic de drogue, les conflits militaires armés et d'autres activités illicites. Le problème des petites filles utilisées comme épouses de substitution est courant dans les pays d'Asie exportateurs de ressources humaines; on estime à 30 millions le nombre d'Asiatiques exerçant un travail dans un pays d'Asie différent de leur pays d'origine et à 40 millions le nombre de ceux qui travaillent dans le reste du monde. Les filles aînées des femmes travaillant à l'étranger n'assument pas seulement le rôle laissé vacant par leur mère en matière d'éducation de leurs frères et sœurs plus jeunes mais pire encore, elles deviennent aussi les épouses de substitution de leur père.

Il est du devoir de chaque pays de veiller à l'établissement de lois nationales ou de réglementations locales relatives au mauvais traitement et au bien-être des enfants, à la violence, à la traite des êtres humains et à l'éducation ainsi que de prévoir des dispositions pour l'intégration de la dimension du genre dans les budgets. Les parlementaires ont à assurer une importante tâche de réactualisation de la législation afin que soient pris en compte des problèmes tels que l'explosion de la pornographie pédophile par le biais des nouvelles technologies. Il est également important de revoir les définitions des actes prohibés, les lois pouvant ne plus correspondre aux situations présentes. De même, la charge de la preuve doit être réajustée de sorte que la simple possession de documents de pornographie pédophile soit considérée comme le commencement de la preuve d'un délit. Il est essentiel que le système judiciaire soit renforcé et dispose des informations nécessaires; les parlementaires peuvent avoir un rôle décisif en la matière en facilitant l'organisation de séminaires à cette fin.

Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale et de procéder à des poursuites hors des territoires nationaux afin que ceux qui exploitent la situation des enfants dans les pays pauvres soient poursuivis où qu'ils se cachent. Il est également nécessaire de continuer à travailler ensemble lors de manifestations comme celle à laquelle nous assistons aujourd'hui, afin que chaque pays puisse profiter de l'expérience des autres en matière de traitement du problème de la violence contre les enfants.

Comment aider les filles à prendre confiance en elles-mêmes ? Les parlementaires doivent eux-mêmes être des modèles dans la vie des enfants. Ils doivent prendre le temps de rencontrer des enfants et de leur présenter les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

L'approche personnelle de Mme Cayetano consiste à impliquer des sportifs de haut niveau appartenant à l'équipe nationale des Philippines afin d'aider les filles à prendre confiance en elles-mêmes en leur faisant pratiquer l'athlétisme, en leur montrant qu'elles sont capables de réalisations dont elles peuvent être fières.

► Discussion générale

- Les parlementaires doivent s'assurer de ce que la législation comprend des mécanismes d'application stricte sans lesquels elle est inutile.
- Il est important de prévoir dans les budgets nationaux des dispositions explicites concernant les femmes et les enfants, notamment dans des domaines comme la maternité, les soins pédiatriques, l'enregistrement des naissances, etc. Souvent les seules dispositions budgétaires explicites relatives aux enfants sont celles qui concernent l'éducation. Les budgets doivent être transparents et assujettis à un débat public.
- Dans certains pays, les problèmes des filles commencent avec ceux de leurs mères qui leur transmettent leur vision strictement traditionnelle de la vie. Quand elles arrivent à l'adolescence, privée d'éducation, les filles n'ont pas d'autre solution que le mariage. Il faut faire des efforts pour sortir les filles des griffes de telles mères et leur permettre d'aller à l'école.
- Pour aider les filles à avoir une meilleure éducation, il peut être utile de mettre en place une forme d'action positive, par exemple en modulant les exigences d'entrée à l'université ou en versant des bourses aux filles qui fréquentent l'école pendant un certain nombre d'années.
- Dans certains pays, des cours sont donnés dans l'enseignement primaire ou secondaire pour que les élèves, en particulier les garçons, envisagent un changement des rôles dévolus à chacun des deux sexes. Dans d'autres pays, on a développé des cours spéciaux d'ingénierie et de sciences à l'intention des filles.

- Certains pays européens sont des cibles privilégiées de la traite des femmes par les organisations de crime organisé de l'ancienne Union soviétique. Il est nécessaire d'établir une coopération interparlementaire, tout particulièrement une coopération intergouvernementale pour mettre fin à ce commerce et il est également nécessaire que les hommes se mobilisent et proclament qu'il est répugnant de participer à un commerce sexuel forcé.
- Les filles qui fuient leur foyer pour échapper à la violence sont les proies faciles de ce commerce sexuel.
- Il y a un domaine dans lequel les petites filles sont particulièrement exposées à la violence, c'est celui de la domesticité, notamment dans les pays développés. Il convient de prêter attention à cette espace de violence. Il faut élaborer des mesures adaptées, encore une tâche et une responsabilité qui incombent aux parlementaires.
- La situation des enfants dans les conflits armés est particulièrement grave. Il y a d'une part le risque qu'ils deviennent orphelins par suite des combats qui opposent les adultes ou que des familles entières soient déplacées, ce qui désoriente les enfants; il y a d'autre part le fait que, dans des circonstances particulièrement cruelles, des enfants sont enrôlés comme soldats ou guérilleros ou des petites filles sont forcées à accorder des faveurs sexuelles aux combattants.
- Il est du devoir des pays développés d'ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement. En augmentant les revenus des pays en développement, ils les aideront à combattre la pauvreté, ce qui contribuera ensuite à réduire les discriminations.

La séance s'est terminée sur le mot de la fin prononcé par Mme Xavier qui a remercié tous les participants de leurs interventions réfléchies et pleines d'intérêt. Elle a repris les grandes lignes des débats de la journée.

Les discussions ont porté sur la législation, sur la nécessité d'élaborer et d'adopter des lois rigoureuses mettant hors la loi tous les types de violence envers les petites filles, physiques comme psychologiques, y compris dans des cas pour lesquels le législateur hésite parfois à intervenir, comme les actes de violence domestique. Il est également nécessaire que la législation soit régulièrement revue et les parlements se doivent d'exercer leur fonction de supervision de façon plus rigoureuse par le biais des commissions parlementaires, des questions au gouvernement et des médiateurs afin de s'assurer qu'il existe une législation répondant aux besoins des petites filles.

Toutefois, la loi ne suffit pas et les participants ont également discuté du besoin de l'accompagner de règles, de politiques et de programmes ainsi que de l'importance de voter des fonds spécialement dévolus aux petites filles. Dans cette optique, il a été recommandé de favoriser les initiatives visant à développer les capacités des filles et à leur donner accès à l'éducation.

Le partenariat avec les hommes a également fait l'objet de nombreuses discussions; ils sont les alliés des femmes dans le combat pour l'égalité et le changement des mentalités. Les politiques permettant aux hommes d'être plus actifs dans des sphères où traditionnellement ils ne sont pas très impliqués sont de précieux outils de changement des comportements et des modèles sociaux.

Il ne s'agit là que de quelques conclusions essentielles. Mme Xavier a indiqué que la réunion ferait l'objet d'un compte rendu complet. Elle a conclu en invitant les participants à suivre attentivement les débats de la Commission de la condition de la femme et à assurer un suivi parlementaire adéquat des résultats de la réunion comme de la résolution qui serait adoptée par la Commission de la condition de la femme à la fin de la session.

Manifestation spéciale :

Présentation de l'International Knowledge Network of Women in Politics (iKNOW Politics)

Dans le cadre de la manifestation parlementaire du 1^{er} mars, a eu lieu une présentation de l'International Knowledge Network of Women in Politics, plateforme mondiale conçue pour promouvoir la gouvernance sexospécifique et faire progresser le rôle des femmes dans la politique et la vie publique. La présentation s'est déroulée quelques jours après le lancement officiel, aux Nations Unies, de ce réseau virtuel novateur.

iKNOW Politics est une initiative conjointe de cinq organisations : l'Union interparlementaire, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), le National Democratic Institute for International Affairs (NDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Le réseau vise à renforcer la participation des femmes à la politique par le partage d'informations et de compétences, avec pour objectif l'augmentation de la participation et de l'efficacité des femmes dans la vie politique par le biais de la technologie.

Le forum est conçu pour établir un lien entre parlementaires, candidates, membres de partis, chercheuses et spécialistes de toutes nationalités et de tous âges, en leur fournissant des matériaux et des expertises qui leur permettront d'imprimer leur propre marque politique. Il donne accès à des publications, ressources et études de cas relatives à un large éventail de sujets, encourage la participation à la création de savoirs par le biais d'échanges d'informations et de forums de discussions modérés et fournit l'occasion d'un partage d'expériences et d'enseignements au sein d'un réseau mondial reliant les femmes en politique.

Le contenu et les informations du site sont classés selon diverses rubriques en rapport avec la gouvernance et la politique : campagnes électorales, systèmes et quotas électoraux, partis politiques, parlements et représentants, plaidoyer et lobbying, acquisition de compétences et participation après un conflit ou en période de transition. Pour chacune de ces rubriques, des liens permettent d'accéder aux ressources en lignes ainsi qu'à d'autres liens. La bibliothèque en ligne est l'un des fleurons du site; elle comprend plus de 400 rapports, guides et documents de formation regroupés dans une base de données interrogeable qui offre un accès facile et rapide à une multitude d'informations et de données comparatives. Il est également possible d'adresser des questions sur les femmes en politique à un réseau d'experts. Les réponses sont ensuite regroupées dans des archives permanentes auxquelles ont accès tous les membres d'iKNOW Politics. En outre, les utilisateurs ont la possibilité de lancer, ou de rejoindre, des cercles de discussion sur divers sujets et thèmes, qui permettent des réflexions à bâtons rompus ou l'annonce de manifestations à venir.

L'activité des parlementaires en matière d'apport et de participation assurera l'efficacité avec laquelle le site répondra aux besoins des femmes en politique de par le monde.